

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF DU 6 FEVRIER 2024
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Décision n° 07-2024 Date de convocation : 31/01/2024 Lieu de la séance : SAVENAY Date de la séance : 06/02/2024
Présents : Messieurs : R. NICOLEAU, M. MEZARD, J.L THAUVIN D. GUILLE, JP. BLANC, M. GUILLARD, P. MARTIN, A. LE BORGNE Mesdames : M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. TRAMIER	Nombre de membres en exercice : 11 Quorum = 6 Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de votants : 11 Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. LEJEUNE Rapporteur : M. GUILLARD

**ATTRIBUTION DU MARCHE N°2023-046 DE GESTION ET
MAINTENANCE D'UN SERVICE DE LOCATION LONGUE DUREE
D'UNE FLOTTE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE MISE A
DISPOSITION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

Vu la délibération n°5 du 31 janvier 2019 du Conseil Communautaire approuvant la stratégie territoriale de mobilité d'Estuaire et Sillon,

Vu la délibération n°5 du 19 novembre 2020 approuvant le schéma directeur des modes actifs (SDMA) d'Estuaire et Sillon,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, et en particulier la prise de compétence « organisation de la mobilité » au 1^{er} juillet 2021,

Considérant qu'il est d'utilité publique de lancer un marché de gestion et maintenance d'une flotte de vélos, afin d'offrir aux usagers du territoire un service de location longue durée, visant à favoriser les modes de déplacement doux et de limiter les gaz à effet de serre sur l'environnement, et notamment l'émission de CO2,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020, désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu la délibération n° 6 du 16 juillet 2020 actant la composition des membres de la commission d'appel d'offres,

Vu la délibération n°31 du Conseil Communautaire du 14 avril 2022 actant la modification de la composition des membres de la commission d'appel d'offres,

Vu le lancement de la consultation en date du 24 novembre 2023 et la réception des plis en date du 26 décembre 2023,

Vu la commission d'appel d'offres en date du 19 janvier 2024 statuant sur l'attribution du marché relatif à la gestion et maintenance d'un service de location longue et moyenne durée d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) et de vélos « cargos » mis à disposition par la Communauté de communes,

Attendu que la Communauté de Communes s'engage à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations au budget 2024 (transports non scolaires 815).

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

Dans le cadre de la mise en place de ce service de location en longue durée, le titulaire aura en charge :

- la gestion administrative et le traitement de la demande des usagers,
 - la distribution des VAE et vélos cargos familiaux auprès des usagers,
 - la maintenance préventive et corrective des VAE et vélos cargos familiaux,
- et toutes sujétions.

Il aura l'obligation d'utiliser le logiciel de gestion de flotte, mis à disposition gratuitement dans le cadre de ses missions de gestion et de distribution des vélos et devra utiliser le logiciel SPHINX pour l'élaboration et le suivi des questionnaires de satisfaction des usagers.

CONCLUSION

Le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

• DE PRENDRE ACTE de la décision de la Commission d'appel d'offres attribuant le marché à la société CY-COOL (44360) pour un montant estimé annuel de 39 934,06 euros H.T., tel qu'il résulte du cadre du détail quantitatif estimatif, soit un total de 119 802,18 euros H.T. pour 3 ans (PSE1, PSE2 et PSE3 comprises),

PSE 1 montage des vélos renouvelés (pédales + stickers 15 VAE) et vérification technique de 3 vélos cargos

PSE 2 maintenance déportée sur des lieux répartis de façon homogène sur le territoire et mis à disposition par Estuaire et Sillon (vérification 10 VAE – 3 vélos cargos)

PSE 3 maintenance déportée au domicile des usagers (vérification 1 VAE – 3 vélos cargos)

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par des prix unitaires conformément aux prix indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires.

Le début des prestations est prévu au 15 février 2024.

La durée initiale du marché est fixée à 12 mois à compter de la date fixée à l'ordre de service. Il peut être reconduit 2 fois 12 mois, soit une durée totale maximale du contrat, toutes périodes confondues, de 36 mois.

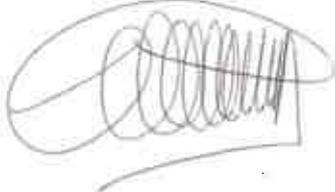
• D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces relatives au marché de prestation de services de gestion et maintenance d'un service de location longue et moyenne durée d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) et de vélos « cargos » mis à disposition par la Communauté de communes et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente décision,

• D'INSCRIRE les crédits nécessaires au Budget pour l'année 2024 et suivantes,

• DE RAPPELER que toutes les décisions prises par le bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait le 6 Février 2024

Martine LEJEUNE
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 08 FEV 2024
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 08 FEV 2024
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU